

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION Automne 2023

POL9010-50
Séminaire du doctorat
Mercredi de 9h30 à 12h30

Professeure : Nagels Nora

Bureau : R-3330

Disponibilité : mercredi 12h30-14h30

Courriel : nagels.nora@uqam.ca

Descriptif du cours

Ce séminaire explore les enjeux épistémologiques, les grands courants théoriques ainsi que les débats qui ont marqué l'évolution de la science politique et de ses sous-champs.

Approches et objectifs

L'objectif du cours est de fournir un panorama de la discipline à travers ses sous-champs (ici, politique comparée, relations internationales, politiques publiques, politique canadienne et québécoise, sociologie politique, pensée politique) et de favoriser la maîtrise d'un cadre théorique pour la recherche doctorale. En écho à ces objectifs, le cours est composé de trois parties : 1) une réflexion sur le design de recherche et la rédaction d'un puzzle analytique; 2) une réflexion sur les enjeux théoriques et épistémologiques de la discipline 3) et une exploration de ses sous-champs.

Avertissement important

Il est pris pour acquis que les étudiant-e-s connaissent la politique de l'UQAM en matière de **plagiat**, de **tricherie** et de **fraude intellectuelle**. L'intégralité du règlement n° 18 se trouve à la fin de ce document. Toute infraction à ces règles **sera rapportée** et entraînera comme **pénalité minimale l'échec au cours et une note au dossier universitaire du contrevenant. Nul ne pourra plaider l'ignorance.**

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

Pédagogie

Ce séminaire s'articule autour des lectures assignées à chaque séance. Sa condition est la lecture par tou-te-s des textes prévus pour chaque séance. Le cours exige la lecture d'entre 80 et 100 pages par séance dont une partie importante est en anglais. Les textes sont disponibles dans les ressources électroniques de la bibliothèque et sur Moodle.

Chaque séance avec des lectures obligatoires s'articule autour de l'étude de textes, à partir de questions proposées par les étudiant-e-s mais choisies par la professeure (voir les évaluations ci-dessous). Quatre autres séances (3; 5; 8 et 13) sont des ateliers pratiques. Le premier porte sur le « projet de recherche CRSH »; le deuxième sur la mise en pratique théorique; le quatrième discute le plan de travail et le quatrième est un colloque où chaque étudiant-e présente son travail et critique constructivement celui d'un-e paire.

Ce séminaire se fonde sur une pédagogie interactive qui suppose que l'apprentissage n'est pas un processus passif mais requiert de l'énergie de la part des étudiant-e-s. En d'autres mots, apprendre n'équivaut pas à assister à une performance artistique ou sportive en tant que spectateurs passifs. Au contraire, apprendre suppose une dynamique d'échanges et d'interactions. Le rôle de la professeure consiste alors à créer un espace où chacun-e se sente à l'aise pour intervenir de manière ouverte et à adopter une position réflexive sur le monde qui l'entoure.

Code de conduite et attentes

Participation et environnement

Ce cours aborde des concepts complexes et des perspectives qui nous touchent toutes et tous. Certain-e-s peuvent avoir des opinions tranchées ou de fortes expériences liées aux différents sujets discutés en classe. Certain-e-s d'entre nous seront aussi face à de nouvelles perspectives difficiles à appréhender et à comprendre. Ceci fait intégralement partie du processus d'apprentissage non seulement de chaque étudiant-e mais aussi de l'ensemble de la « communauté classe ». Notre diversité rend ce cours intéressant et est une source importante de connaissances pour tout le monde. Même si la participation est valorisée, tout étudiant-e se sentant inconfortable au sujet d'un thème discuté peut se retirer de la discussion à tout moment. Je suis également disponible pour discuter, en privé, de tout enjeu susceptible de rendre l'espace de classe adéquat à l'expression de chacun-e.

En lien avec les sujets abordés au cours, quelques règles de comportements et de discussions permettent à chacun-e de se sentir à l'aise de s'exprimer dans l'espace classe :

- Les étudiant-e-s doivent respecter l'incompréhension d'autrui. Personne ne peut rire ou juger l'expression d'une mauvaise compréhension ;
- Plutôt que de généraliser, l'expression d'une opinion se fait à la première personne du singulier ;
- Dans la mesure du possible, les étudiant-e-s doivent parler en leur nom et non pas au nom du groupe auquel ils/elles se sentent appartenir (les « femmes », les « québécois », etc.) ;

- Il est interdit de cibler, par des commentaires ou par une communication non verbale (par exemple en pointant du doigt), tout autre étudiant-e comme représentant-e d'un « groupe » ou d'une « identité » (par exemple en pointant une femme étudiante en parlant des « femmes ») ;
- Chacun-e doit écouter les autres respectueusement et dialoguer sérieusement avec toutes les différentes perspectives théoriques abordées au cours. Chacun-e doit pouvoir terminer son intervention sans être interrompu-e ;
- Chacun-e doit éviter de prendre personnellement les réponses ou les interventions d'autrui. Essayez de répondre au contenu qui est exprimé et non pas à la personne ;
- Soyez prudent-e-s quant à votre communication non-verbale (roulements des yeux, sourires, rires) afin d'assurer un environnement ouvert à la parole de toutes et tous ;
- Les remarques racistes, sexistes, orientalistes, LGTB-phobiques, islamo-phobiques, handicapistes, classistes, etc. ne sont pas tolérées. Si elles ont lieux, ces remarques seront identifiées comme telles ;
- La confidentialité est respectée. Toutes les informations personnelles partagées entre nous comme « communauté classe » doivent rester dans la classe.

Si d'autres éléments vous semblent devoir être ajoutés à cette liste, merci de m'en aviser.

Échanges et déroulement du cours

Mes heures de bureau sont le mercredi de 12h30-14h30 au local R-3330. Venez me voir ! Ne soyez pas timides ! Répondre à toutes les questions liées au cours fait partie intégrale de mon travail !

Écrivez-moi par courriels qu'en cas d'urgences. Les réponses à ces courriels ne sont pas immédiates. Je ne réponds ni aux questions complexes liées au cours ni au sujet des consignes des évaluations. Les heures de bureau sont faites pour ça.

Les étudiant-e-s indiqueront le plus rapidement à la professeure un cas d'handicaps, visible ou non, afin envisager des adaptations.

Évaluation (voir le document sur Moodle à ce propos) :

1. Questions sur les lectures assignées (10%).

24 heures avant chaque séance avec des lectures obligatoires, soit le mardi au plus tard à 9h30 (du matin), les étudiant-e-s doivent soumettre sur le forum de Moodle au moins quatre questions de discussions basées sur les textes obligatoires et en lien avec n'importe quelle dimension du cours. Plusieurs questions seront choisies pour être débattues lors des séances. Le non-respect de l'échéance entraîne automatiquement une note de 0 pour la séance hebdomadaire.

2. Proposition de recherche dans le format CRSH (10%)

A partir des textes de la deuxième séance, 24 heures avant la troisième séance (soit le 19 septembre avant 9h30 du matin), les étudiant.es doivent remettre une proposition de recherche dans le format

demandé par le CRSH ([SSHRC/CRSH - Demande - Profil de la demande \(nserc.ca\)](https://www.nserc.ca/fr/sshrc/crsh-demande-profil-de-la-demande)). Toutes les étudiant.es devront lire toutes les propositions afin de les commenter lors de la troisième séance.

3. Participation active (15%)

La participation active des étudiant-e-s est centrale au bon déroulement du séminaire. La qualité des discussions et de la formation est tributaire de la lecture attentive et réflexive des textes. La participation aux débats forme le cœur du séminaire, que ce soit par des analyses, des exemples, des questions, des critiques ou des observations. Toute forme de participation peut contribuer à alimenter la discussion.

4. Plan du travail de recherche (10%)

Il s'agit d'un texte de 3 à 5 pages qui décrit succinctement la problématique, expose la question de recherche, développe la méthodologie, la ou les hypothèses préliminaires, ainsi qu'une courte bibliographie (dont au moins 10 références proviennent d'ouvrages ou de revues scientifiques). Il est à remettre 24 heures avant la huitième séance, soit le mardi 30 octobre avant 9h30. Toutes les étudiant.es devront lire tous les plans de travaux pour en discuter lors de la huitième séance.

5. Présentation et commentaires des travaux (20%)

Lors des deux dernières séances, chaque étudiant-e présente son travail de recherche final (environ 15 minutes) avec support visuel et commentera celui d'un de ses collègues (environ 5 minutes). La critique se fonde sur les textes et les discussions effectuées lors du séminaire. Elle se veut constructive afin d'améliorer les travaux de chacun-e. Une première version du travail doit donc être déposée sur moodle une semaine avant les présentations.

6. Travail de recherche final (35%)

Le travail de recherche est un approfondissement de la proposition de recherche en format CRSH. Le thème est au choix de l'étudiant.e mais validé par la professeure. Il est fortement recommandé qu'il soit en lien avec le sujet de recherche doctorale. L'évaluation portera principalement sur la clarté la problématique, la question de recherche et son articulation avec les outils théoriques et méthodologiques envisagés. Il est de 15 pages (bibliographie non comprise; police Times Roman à 12 points, interligne 1,5; marges de 2,54 cm, alignement justifié). Il est à déposer sur Moodle lors de la dernière séance par courrier électronique au plus tard à minuit.

Résumé des évaluations

Évaluations	Pondération	Échéance
Questions sur les textes	10%	24h avant chaque séance avec textes
Proposition CRSH	10 %	19 septembre 2023
Plan du travail	10%	30 octobre 2023
Participation	15%	Chaque séance
Présentation orale	10%	6 décembre 2023
Commentaire	10%	6 décembre 2023
Travail final	35%	13 décembre

La grille d'évaluation est celle du département de science politique de l'UQAM.

Pour tous les éléments de l'évaluation, des instructions précises seront fournies à l'avance. Une pénalité de cinq pour cent par jour sera imposée aux travaux en retard, fin de semaine incluse, sauf sur présentation d'une preuve d'absence valable. Aucun travail ne sera accepté après cinq jours.

Forme des travaux écrits (Guide méthodologique Paolo-Freire 2012 : 82-84) :

Papier : Blanc, 8,5 x 11 pouces, impression recto/verso

Police : Times New Roman de taille 12 pour le corps du texte et 10 pour les notes de bas de pages.

Interligne : 1,5 pour le corps du texte, simple pour les notes de bas de pages et pour la bibliographie.

Alignement : justifié (aligné à droite et à gauche).

Marges : 2,5 cm de chaque côté.

Pagination : en haut à droite (sauf pour la page titre sans ponctuation)

Page titre : Tout travail (sauf les questions hebdomadaires) doit débuter avec une page titre contenant « Université du Québec à Montréal » centré en haut; le titre du travail centré et en majuscules; la nature du travail centrée et en majuscules; « Présenté à l'Université du Québec à Montréal comme exigence du cours POL8126-40 à Nora Nagels PAR » le nom de l'étudiant-e, centré en majuscules; Département de science politique en bas centré.

Centre Paulo-Freire

Le Centre Paulo-Freire est un centre de ressources et de monitorat pour les étudiants et étudiantes du Département de science politique. Il est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles et est ouvert 4 jours par semaine, au local R-3490. C'est essentiellement pour éviter l'isolement, augmenter le sentiment d'appartenance et permettre la réalisation du plein potentiel des étudiantes et des étudiants que l'idée de la création d'un centre de ressources a vu le jour.

Programme du cours :

Séance 1 : Introduction au sous-champs de science politique, présentation du plan de cours et adoption de l'entente d'évaluation

Séance 2 : Proposition de recherche et puzzle

Cresswell, J. W. 2003. *Research design: Qualitative, quantitative, and mixed method approaches*. Thousand Oaks, London, New Delhi : Sage Publication. 3-26 (chapitre 1). Moodle

Gauthier, Benoît et Isabelle Bourgeois (2016). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec : chap. 3, la formulation de la problématique pp. 42-64. Bibliothèque UQAM.

Simmel, J. 2011. *Writing Science: How to Write Papers That Get Cited and Proposals That Get Funded*. Oxford, NY : Oxford University Press. Chapitre 4 (Story structure), pp. 26-34. Bibliothèque UQAM

Bayard, Pierre, *Comment parler des livres que l'on n'a pas lus?*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2007, pp. 11-55. Moodle.

Séance 3 : Discussion des propositions de recherche en format CRSH

Déposer sa proposition de recherche sur Moodle avant le 19 septembre à 9h30 du matin.

Séance 4 : Approches théoriques et épistémologiques

King, Gary, Robert Keohane et Sidney Verba (1994). *Designing Social Inquiry: Scientific Inference in Qualitative Research*, Princeton University Press, p. 1-33 (33 p). [en ligne] [300.72 King Keohane Verba, Designing Social Inquiry - 0691034710.pdf \(wordpress.com\)](#)

della Porta, Donatella et Michael Keating, « How Many Approaches in the Social Sciences? An Epistemological Introduction », in della Porta and Keating (eds.), *Approaches and Methodologies in the Social Sciences : A Pluralist Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, pp. 19-39. Bibliothèque UQAM.

Kieran Healy, « Fuck Nuance », *Sociological Theory*, 35, 2, 2017: 118-27. En ligne: [Fuck la nuance \(univ-paris8.fr\)](#)

Stanley Cohen, "Criminological theory: from inside out or outside in?", *International analns of criminology*, 1989, vol 27, n°1-2, pp 57-64. Bibliothèque UQAM.

Patricia Hill Collins. 1990. "Black Feminist Epistemology," in *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*: pp. 251-271. Bibliothèque UQAM.

Séance 5 : Mise en pratique théorique et méthodologique

Martínez Franzoni, Juliana, 2008, "Welfare Regimes in Latin America: Capturing Constellations of Markets, Families, and Policies", *Latin American Politics and Society*, 50 (2), pp. 67-100. (disponible sur <https://uqam-bib.on.worldcat.org/atoztitles#journal>).

Klenk, Rebecca M., 2004, 'Who is the Developed Woman?': Women as a Category of Development Discourse, Kumaon, India, *Development and Change*, 35(1): 57–78. Ressources électroniques de la bibliothèque de l'UQAM.

Chappell, Louise, 2010, Interacting with the State: Feminist Strategies and Political Opportunities, *International Feminist Journal of Politics*, 2 (2): 244-275. (disponible sur <https://uqam-bib.on.worldcat.org/atoztitles#journal>).

Ancelevici, Marcos et Jane Jenson, 2012, La standardisation et les mécanismes du transfert transnational, *Gouvernement et action publique*, 1 (1), pp. 37-58. (disponible sur <https://uqam-bib.on.worldcat.org/atoztitles#journal>).

Séance 6 : Politique comparée. Intervention d'Eduardo Da Nobrega Monteiro

Lichbach, Mark I. 1997. « Social Theory and Comparative Politics », dans Lichbach & Zuckerman (dir.), *Comparative Politics: Rationality, Culture and Structure*. Cambridge University Press, pp. 239-276. (disponible sur Moodle).

Sartori, Giovanni. 1994. « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée* 1 :1, pp. 19-36. (disponible sur Moodle).

Tripp, Aili Mari 2010, Toward a Comparative Politics of Gender Research in which Women Matter, *Perspectives on Politics*, 8 (1), pp. 191-1997. (disponible sur <https://uqam-bib.on.worldcat.org/atoztitles#journal>).

Balibar, Étienne, Wallerstein, Immanuel, 2007, chapitre 3. Racisme et nationalism, dans Balibar. Etienne et Immanuel Wallerstein (Dir), *Race, nation, classe: Les identités ambiguës* (pp. 54-92). Paris: La Découverte. Moodle.

Séance 7 : Relations internationales

D'Aoust, Anne-Marie. 2017. « International Relations as a Social Science », dans R. Marlin-Bennett (dir.), *Oxford Research Encyclopedia (ORE) of International Studies*, Oxford, UK. Moodle.

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, 2022, La théorie des RI, in Théories des relations internationales Collection: Que sais-je ?, pp. 9-22. [Chapitre premier. La théorie | Cairn.info \(uqam.ca\)](https://www.cairn.info/uqam.ca)

Blaney, David L. et Arlene B. Tickner. 2017. « Worlding, Ontological Politics and the Possibility of a Decolonial IR », *Millennium: Journal of International Studies* 45(3): 293-311. Ressources électroniques de la bibliothèque de l'UQAM.

Priscyll Anctil Avoine (2022) Insurgent peace research: affects, friendship and feminism as methods, *Conflict, Security & Development*, 22:5, pp. 435-455. Ressources électroniques de la bibliothèque de l'UQAM.

25 octobre : semaine de lecture

Séance 8 : Discussion des plans de travail

Discussion du plan du travail. Dépôt sur Moodle des plans de travail le 30 octobre au plus tard à 9h30.

Séance 9 : Canada/Québec : David Sanschagrin

Kymlicka, Will, 2001, *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Boréal chapitres 2.

Brouillet, Eugénie, 2011, « Le rôle de la Cour suprême dans l'évolution de la fédération canadienne : quel équilibre des pouvoirs ? », *Revista catalana de dret públic*, n° 43, p. 187-220.

Alain Dieckhoff, 2006, « Nationalisme politique contre nationalisme culturel », dans Alain Dieckhoff et Christophe Jaffrelot (dir.), *Repenser le nationalisme. Théories et pratiques*, Paris, Presses de Science Po, p. 105-130.

Pagé, Geneviève, 2017, « La démocratie et les femmes au Québec et au Canada », dans Alain-G. Gagnon et David Sanschagrin (dirs.), *La politique québécoise et canadienne : acteurs, institutions, sociétés*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 353-374.

Séance 10 : Pensée politique. Intervention de Francis Dupuis-Déri

Strauss, Leo. (1992). *Qu'est-ce que la philosophie politique?* (1ère éd.). Presses universitaires de France. 15-58. Bibliothèque de l'UQAM.

Bonin, H. et Dupuis-Déri, F. (2019). Quelle approche pour quelle histoire des idées politiques? *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 49(1), 273-303. Bibliothèque de l'UQAM.

Guillaumin, C. (1981). Femmes et théories de la société: remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées. *Sociologie et sociétés*, 13(2), 19-32. Bibliothèque de l'UQAM.

Séance 11 : Politiques publiques et administrations publiques

Hall, Peter A., et Rosemary C. R. Taylor. 1997. « La science politique et les trois néo-institutionnalismes ». *Revue française de science politique* 47(3): 469-96. Bibliothèque de l'UQAM.

Mazur, 2009, « Les mouvements féministes et l'élaboration des politiques dans une perspective comparative. Vers une approche genrée de la démocratie », *Revue Française de Science politique*, 50 (2), pp. 325-351. (disponible sur <https://uqam-bib.on.worldcat.org/atoztitles#journal>).

Stone, Diane. 2012. « Transfer and translation of policy » *Policy Studies* 33 (6): 483-499. Bibliothèque de l'UQAM. Bibliothèque de l'UQAM.

Lipsky, Michael. 2010. *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*. 2nd Edition. New York: Russell Sage Foundation, xi-xx; 3-25. Moodle.

Séance 12 : Sociologie politique.

Remise de la première version du travail de recherche

Philippe Braud, 2020, sociologie politique, 14^e édition Le chapitre 1 (fondamentaux) et chapitre 2 (le pouvoir), Paris, Lefebvre Dalloz. Moodle.

Behl, Natasha (2019). « Mapping Movements and Motivations : An Autoethnographic Analysis of Racial, Gendered, and Epistemic Violence in Academia », *Feminist Formations*, vol. 31, no1, p.85-102. Moodle.

Mugabo, Délice (2019) « Black in the city: on the ruse of ethnicity and language in an antiblack landscape », *Identities*, vol. 26, no 6, p. 631-648. Moodle.

Séance 13 : Colloque 1

Séance 14 :

Remise des travaux de recherche

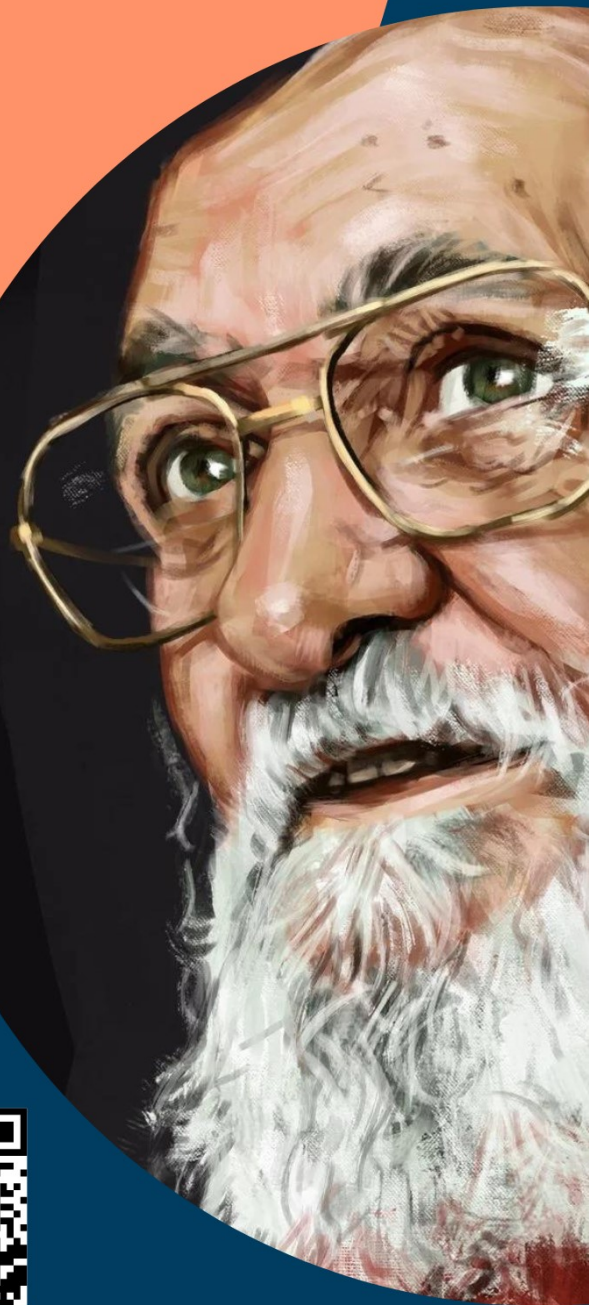
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*